

### Ce qu'il faut savoir sur les cyanobactéries !

Voici des éléments à connaître sur les cyanobactéries communément appelées « algues bleues ».

- Les fleurs d'eau de cyanobactéries ont toujours existées. C'est leur prolifération anormale qui pose problème.
- Ce n'est pas le manque d'oxygène qui favorise les cyanobactéries car elles vivent à la surface de l'eau, là où il y a de l'oxygène. Le coupable, c'est le phosphore.
- L'efficacité de mélanger les diverses colonnes d'eau à l'aide d'un appareil pour enrayer les cyanobactéries dans un lac n'a pas été prouvée. Cette pratique peut même comporter des risques selon le GRIL (groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique).
- La toxine produite par certaines des 3500 espèces de cyanobactéries n'est pas du cyanure. Le nom de cyanobactérie vient de sa couleur bleu-vert (la racine "cyano" en grec).
- Dans les lacs peu profonds, l'action des bateaux à moteur peut aggraver les problèmes de cyanobactéries en brassant le fond où s'est déposé l'excédant de phosphore.
- Il faut éviter l'utilisation de détergents phosphatés pour lutter contre les cyanobactéries.
- L'engrais (même "vert", "bio" ou écolo") favorise les cyanobactéries.
- Les villégiateurs ne devraient pas mettre d'asphalte à proximité des lacs, question de diminuer le ruissellement, donc l'apport en phosphore.
- Il faut s'assurer que les installations septiques soient conformes à proximité d'un lac.

La municipalité demande la collaboration des gens qui utilisent le plan d'eau, quelque soit la manière dont ils l'utilisent (riverains ou non, contribuables ou non, vacanciers, baigneurs, navigateurs et passagers d'embarcation, etc) à ce que toutes les actions soient faites pour protéger le Lac aux Sables et tous les autres plans d'eau si nous ne voulons pas nous retrouver avec une problématique de cyanobactérie.

Je tiens à rappeler aux propriétaires riverains qui permettent que leur terrains soient utilisés pour descendre des embarcations qu'ils se pénalisent eux-mêmes. Lorsque le lac sera pollué, le navigateur délinquant qui aura utilisé votre terrain pour quelque dollars, s'en ira sur un autre lac tout simplement en vous laissant avec votre lac pollué dans lequel vous ne pourrez plus puiser de l'eau, vous baigner et même naviguer. C'est vous également qui devrez absorber par votre compte de taxes une partie des coûts qu'occasionneront les méthodes correctives. La même chose s'applique pour les propriétaires si fiers de leur « vue » du lac en raison de leur beau gazon qui va jusqu'au bord de l'eau. Toute personne touchant à l'Environnement vous le dira, le secret pour la protection d'un lac est le respect de la végétation naturelle dans la bande de protection riveraine. Des arbres et des arbustes, pas du gazon.

Des frais sont maintenant exigibles pour l'utilisation de la descente sur le site du Parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin. Les sommes récoltées permettent de rembourser une partie des frais relatifs à l'opération de cette descente. Elles permettent également de financer des études pour suivre l'évolution de notre lac (voir texte plus bas) et surtout de détecter les problématiques qui s'y développent. En détectant ces problèmes, nous pouvons trouver les méthodes pour les corriger ou les faire corriger le plus rapidement possible. L'expertise acquise nous permettra de l'appliquer sur nos autres lacs. La municipalité projette également de faire l'achat d'une embarcation toujours dans un but de protection du lac.

Il faut être conscient que la nature n'est plus ce qu'elle était en bordure du lac et que sa qualité peut se dégrader à tout instant sans avertissement !

À bientôt !

Katy, votre inspecteur en bâtiment et environnement



## Étude du Lac aux Sables

La société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA) effectuera durant l'été 2007 une étude sur le lac aux Sables et son bassin versant. Cette étude aura pour but de cerner toutes les caractéristiques environnementales du bassin versant afin d'évaluer leurs influences sur l'hydrologie, la qualité de l'eau et sur l'écosystème du lac. Elle permettra ensuite d'établir un plan d'aménagement et de restauration qui ciblera les interventions les plus adaptées pour permettre une utilisation variée et intéressante du plan d'eau.

Vous rencontrerez donc plusieurs équipes qui travailleront sur l'eau ou sur les berges du lac. Ce projet est rendu possible grâce à la participation financière de la MRC Mékinac, de la municipalité de Lac-aux-Sables et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou commentaires.

Société d'aménagement et de mise en valeur  
du bassin de la Batiscan (SAMBBA)  
211 rue de l'Église  
Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Qc, G0X 2R0

Téléphone : 418-362-3202  
Télécopieur : 418-362-3201  
Courriel : sambba@sambba.qc.ca